

# Réseau France santé : 13 structures labellisées en Haute-Loire

7.9.2026 - | ARS Auvergne-Rhône-Alpes

**La Préfecture de Haute-Loire et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes poursuit le déploiement du réseau France Santé en Haute-Loire avec désormais 13 structures labellisées. Ce nombre de structures engagées dans la démarche traduit une mobilisation exemplaire des acteurs locaux pour contribuer à renforcer l'accès aux soins de proximité.**

Les structures labellisées :

- MSP de Langeac
- MSP de Pont-Salomon
- MSP du Pensio (Le Puy-en-Velay)
- MSP de Guitard
- MSP de Beauzac
- MSP de Saint-Just-Malmont
- MSP de Coubon
- Centre de santé du Chambon-sur-Lignon
- MSP de Saint-Didier-en-Velay
- MSP de Brives-Charensac
- MSP d'Aiguilhe
- MSP de Dunières
- MSP de Ste-Florine (en cours de construction)

## France Santé : un repère simple pour les usagers

Créé par le Gouvernement en octobre 2025, le réseau France Santé vise à identifier et accompagner des structures de soins de proximité répondant à des engagements communs en matière d'accès aux soins.

Pour être labellisée « Maison France santé », la structure doit répondre à plusieurs critères :

- Disposer d'un médecin généraliste ayant une patientèle « médecin traitant » constituée (ou en cours de constitution en cas d'installation récente).
- Assurer la présence d'un infirmier, au sein de la structure ou à proximité.
- Être accessible à tous les publics, avec une ouverture aux patients au moins 5 jours par semaine, et des consultations réalisées sans dépassement d'honoraires.
- Participer aux dispositifs du service d'accès aux soins en journée ou de la permanence des soins ambulatoires les soirs et week-end afin de proposer des rendez-vous sous 48 heures lorsque l'état de santé du patient le nécessite ou permettre d'orienter le patient vers un lieu de soins à proximité, en capacité de le prendre en charge dans les 48 heures.

Le réseau France Santé complète les dispositifs déjà déployés en Haute-Loire pour améliorer l'accès aux soins, aux côtés des maisons de santé pluriprofessionnelles, des centres de santé, des Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) et d'initiatives innovantes comme le Médicobus.

Les aides associées au dispositif peuvent atteindre en moyenne 50 000 euros par structure.  
Il contribue à renforcer la coordination des professionnels de santé et à rendre l'offre de soins plus lisible pour les habitants.

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/reseau-france-sante-13-structures-labellisees-en-haut-e-loire>